

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Enquête publique	Enquête publique pour le renouvellement d'une exploitation et l'extension du périmètre d'extraction d'une carrière de sables et de graviers sur la Commune de Flaujagues	
	Gendarmerie	Adhésion de la collectivité à l'association des amis de la Gendarmerie	
	Finances	Affectation du résultat	
	Finances	Vote des 4 taxes	
	Finances	Application de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et investissement	
	Finances	Vote du budget primitif 2024	

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 04 avril 2024

**Etaient présents** : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, RABOISSON Jean-Luc, DONADIER, Hélène, RAGOGNETTI Bertrand, SOUMAGNAC Régis, POUGET Marie-Pierre, COMBESCOT Aurélie, EYMARD Françoise, FEUILLET Claude

**Absent non excusé** : BAYLE Emmanuelle

**Absents excusés** : RAIMBAULT Patrick

**Procurations** : M. RAIMBAULT à M. FEUILLET

**Secrétaire de séance** : Mme COMBESCOT Aurélie

### **Adoption de l'ordre du jour**

**Délibérations**

**Commissions et syndicats**

**Communauté de Communes**

**Informations diverses**

**Questions diverses**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ENQUETE PUBLIQUE RENOUVELLEMENT EXPLOITATION ET EXTENSION DU PERIMETRE D'EXTRACTION D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS A FLAUJAGUES**

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté prescrivant une enquête publique pour les carrières de Thiviers.

Le vote fait ressortir : 1 Contre (Jean-Luc FAVRETTO) 3 abstentions (Jean-Luc RABOISSON, Josette LAGORCE, Régis SOUMAGNAC) et 9 Pour.

#### **Délibération**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Mairie a été destinataire d'un arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique du 18 mars au 16 avril 2024 relative à une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation et l'extension du périmètre d'extraction d'une carrière de sables et graviers sur la Commune de Flaujagues présentée par la Société Carrières de Thiviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions, 1 contre et 9 pour, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

### **ADHESION DE LA COLLECTIVITE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA GENDARMERIE**

#### Délibération

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante des documents nécessaires à l'adhésion des collectivités territoriales à l'association des amis de la gendarmerie.

Cette association œuvre tout au long de l'année pour aider les forces de l'ordre en s'engageant à leur côté par des actions concrètes comme par exemple le financement d'un drone indispensable dans la recherche de personnes portées disparues ou de matériel d'entraînement pour les forces d'intervention.

L'adhésion pour les collectivités est de 100 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à cette association.

### **EXONERATION TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE EXPLOITEE EN PRODUCTION BILOGIQUE**

#### Délibération

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1395 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, pendant une durée de cinq ans, les propriétés non bâties classées dans les première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908 lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°83 4/2007 du Conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91

L'exonération est applicable à compter de l'année qui suit celle au titre de laquelle une attestation d'engagement d'exploitation suivant le mode de production biologique a été délivrée pour la première fois par un organisme certificateur agréé. Elle cesse définitivement de s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle les parcelles ne sont plus exploitées selon le mode de production biologique.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire ou, si les propriétés concernées sont données à bail, le preneur adresse au service des impôts, avant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la liste des parcelles concernées accompagnée du document justificatif annuel délivré par l'organisme certificateur agréé.

VU l'article 113 de la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009

VU l'article 1395 G du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties exploitées en production biologique

-classées dans les : première, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, huitième et neuvième catégories définies à l'article 18 de l'instruction ministérielle du 31 décembre 1908

-et exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement (CE) n°834/2007 du conseil, du 28 juin 2007, relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n°2092/91.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

#### Délibération

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget de la Commune fait apparaître un excédent cumulé de 287 698,82 €

Il est proposé d'affecter la somme de 127 698,82 € à l'investissement au compte 1068 du budget 2024 au titre de l'affectation du résultat.

Les 160 000,00 € restant seront maintenus en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette affectation.

## **VOTE DES 4 TAXES**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2016 il n'y a pas eu d'augmentation de ces taxes

### **Délibération**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux des trois taxes pour l'année 2023 et de maintenir celui de l'année précédente.

-taxe foncière bâtie	: 35,23 %
-taxe foncière non bâtie	: 39,92 %
-Taxe d'habitation	: 11,02 %
-CFE	: 16,17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition

Monsieur le Maire précise que le montant des 4 taxes n'a pas été modifié depuis 2016. L'augmentation de la taxe foncière est générée par le montant du revenu cadastral fixé par l'Etat et/ou par une modification de la propriété bâtie ou non bâtie.

## **APPLICATION DE FONGIBILITE DES CREDITS SECTION FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT**

### **Délibération**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à compter du 11 avril 2024.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

### **Dépenses de fonctionnement**

-011 : charges à caractère général	: 353 071,00 €
-012 : charges du personnel	: 409 950,00 €
-014 : atténuation de produits	: 69 933,00 €
-65 : autres charges de gestion courante	: 127 560,00 €
-66 : charges financières	: 25 000,00 €
-67 : charges exceptionnelles	: 1 000,00 €
-022 : dépenses imprévues	: 0,00 €
-68 : Dotations	: 1 100,00 €
- 023 : virement section d'investissement	: 100 000,00 €
-042 : amortissement	: 14 812,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 1 102 426,00 €</b>

### **Recettes de fonctionnement**

-002 : excédent antérieur reporté	: 160 000,00 €
-13 Atténuation de charges	: 20 400,00 €
-70 : produits des services	: 51 308,60 €
-73 : impôts et taxes	: 55 634,00 €
-731 : impositions directes	: 465 878,00 €
-74 : dotations, participations	: 334 205,40 €
-75 : autres produits de gestion courante	: 13 500,00 €
-77 : produits exceptionnels	: 0,00 €
-78 : reprises sur amortissement et prévisions	: 1 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 1 102 426,00 €</b>

### Dépenses d'investissement

-16 : emprunts et dettes assimilés	: 61 066,92 €
-20 : immobilisations incorporelles	: 92 242,78 €
- opération 31 ancienne poste	: 9 274,80 €
- opération 32 école	: 22 000,00 €
- opération 34 aménagement salle des fêtes	: 16 549,50 €
- opération 35 Eglise	: 13 530,50 €
- opération 39 Stade	: 9 000,00 €
- opération 37 équipements divers	: 106 700,00 €
- opération 15 : Mairie	: 16 800,00 €
- opération 41 bibliothèque	: 32 700,36 €
- opération 99 réserve travaux	: 92 622,00 €
-21 : opérations financières	: 30 000,00 €
-001 : déficit reporté	: 82 270,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 584 757,00 €</b>

### Recettes d'investissement

-10 : Dotations	: 221 733,47 €
- opération 34 subvention CDC salle des fêtes	: 31 518,91 €
- opération 31 subvention DETR ancienne Poste	: 196 160,28 €
- opération 37 subvention CDC toilettes publiques	: 2 909,80 €
- opération 39 subvention CDC huisseries club house	: 679,66 €
- opération 39 subvention FEC huisserie club house	: 2 822,00 €
- opération 15 subvention CDC climatisation Mairie	: 620,88 €
- opération 37 subvention DETR caméras	: 12 000,00 €
-40 : opérations d'ordre	: 14 812,00 €
-021 : virement à la section de fonctionnement	: 100 000,00 €
-165 : dépôt et cautionnement	: 1 500,00 €
-Excédent d'investissement reporté	: 0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>: 584 757,00 €</b>

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif de la Commune

### Délibération

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2024 de la Commune conformément aux documents transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec la SNCF au sujet de l'acquisition du terrain de pétanque. Le responsable du service lui a indiqué qu'il reviendrait vers le conseil municipal dès qu'il aura étudié notre demande. Le prix du terrain sera fixé par le service des domaines.

**Meublé de tourisme** : Un devis sera réalisé pour l'acquisition d'un salon de jardin, un barbecue et un parasol. Le tarif de la location sera aussi à définir.

Il est conseillé d'équiper le meublé de draps, afin de laisser la possibilité aux locataires de choisir la prestation avec ou sans draps.

En ce qui concerne l'agrément PMR si le conseil souhaite ce label il conviendra de faire passer la commission relative à ce sujet.

Madame EYMARD demande si l'architecte a fait le nécessaire concernant les problèmes du puits. Monsieur le Maire répond qu'il va contacter l'architecte à ce sujet.

**Fermeture des passages à niveau :** Les travaux de voirie concernant la création d'une nouvelle voie ont débuté afin de procéder ensuite à la fermeture des passages à niveau concernés.

**Mme COMBESCOT :** informe que les travaux du terrain de tennis ont débuté. A ce jour la chappe a été coulée, les poteaux existants redressés, le grillage changé. Se pose la question sur la fermeture de la porte d'accès au terrain. Signale qu'un règlement d'attribution des subventions communales aux associations a été fait et approuvé par la commission des associations et M. le Maire.

Elle fait remonter l'information que les agents de la garderie municipale ne se déplacent toujours pas au portail pour accueillir les enfants alors que nous sommes en plan Vigipirate renforcé. Elle a pu pénétrer dans la cour de l'école librement sans que personne ne s'en aperçoive. Elle précise que dans les autres établissements scolaires il y a toujours un agent au portail pour accueillir les enfants.

Monsieur le Maire répond qu'il s'engage à prendre des sanctions.

**Mme EYMARD :** demande si le four au meublé de tourisme a été rehaussé. Le Maire répond que les agents techniques n'ont pas encore eu le temps de réaliser ce travail.

Elle signale aussi que la route de la Fon du Faure est en mauvais état. Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette route est dans un état lamentable. Il en a parlé à M. BOIDE car il n'arrive pas à joindre M. FOURTEAU afin qu'une intervention soit faite sur cette route.

**M.SOUMAGNAC :** fait le compte rendu de la réunion assainissement du 02 avril

**Mme ROHOF :** fait le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 11 avril au cours de laquelle il a été voté les budgets de la CDC. Elle signale que le contrat avec la Sté AGUR est maintenu pour 2025.

Le contrôle de l'assainissement non collectif sera réalisé tous les 10 ans

Une réunion avec le SDIS et le DFCI a été faite concernant l'entretien des terrains et notamment le débroussaillage obligatoire à réaliser par les propriétaires.

**Mme POUGET :** informe que le thème du char sera « l'esprit olympique » et que celui-ci est en préparation.

Un spectacle sera organisé par les amis de Montcaret le samedi 13 avril prochain. Elle demande si l'association peut s'installer dans le local de la bibliothèque compte tenu des difficultés que les bénévoles ont pour monter les escaliers de la mairie et accéder à la salle de réunion à l'étage.

Elle demande aussi qu'il soit installé des panneaux pour signaler la bibliothèque et la salle multi activités.

Elle informe que M. le Maire a pris contact avec la SNCF au sujet de l'acquisition du terrain de pétanque. Le responsable du service lui a indiqué qu'il reviendrait vers le conseil municipal dès qu'il aura étudié notre demande.

Le prix du terrain sera fixé par le service des domaines.

**M. FEUILLET :** Informe le conseil du projet soutenu par l'association TEDUA qui s'apparente à un jumelage avec différentes communes de l'Union Européenne. Ils sont actuellement à VALVERDE en Espagne avec un représentant de la Commune Monsieur RAIMBAULT.

Monsieur FEUILLET souhaite qu'il soit écrit dans ce compte rendu une demande de rectification du compte rendu du 21 février dernier sur l'intervention de M. RABOISSON concernant le meublé de tourisme et atelier d'artistes.

Il précise que le montant annoncé par M. RABOISSON de 400 000 € n'est pas bon et qu'il convient de défalquer à cette somme les subventions d'un montant 196 130 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 50

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADE	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE		FEUILLET Claude	
RAIMBAULT Patrick	ABSENT	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	ABSENTE
COMBESCOT Aurélie			